

Mon vélo s'appelle reviens !

Le marquage BICYCODE®

Pourquoi le marquage antivol ?

400 000 vélos sont volés par an en France. Plus d'1/3 des vélos volés sont retrouvés, mais seulement 3 % sont restitués à leur propriétaire.

Comment ça marche ?

- > Un BICYCODE® de 14 chiffres est gravé sur le cadre. Il permet de rendre le vélo à son propriétaire après un vol.
- > Vélo volé = vélo enregistré dans une base de données nationale consultable par tous. Halte au recel !

Toutes les informations sur le marquage :
<http://fubicycode.org>

> Le saviez-vous ?

Au Danemark et en Allemagne, où le marquage a fait ses preuves, 40 % des vélos volés sont restitués à leur propriétaire !

4 conseils pour réduire le risque de vol :

- 1 > Je fais marquer mon vélo
- 2 > J'achète un antivol solide*
- 3 > Je cadenasse toujours mon vélo, même pour une courte durée
- 4 > J'attache le cadre à un point fixe

* Tests antivols publiés dans Vélocité, la revue de la FUBicy et en ligne sur :
<http://fubicycode.org>

Vélo marqué : vélo protégé !

> Le marquage près de chez vous :

Vendredi 3 juillet de 11 h 00 à 16 h 00.

Devant la cité de la musique

Coût: 4 € Gratuit pour les étudiants



Le marquage BICYCODE® est un dispositif créé par la :
Fédération française des Usagers de la Bicyclette
12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 75 71 90 - <http://fubicy.org>